

# Va-t-on importer plus de produits agricoles de Nouvelle-Zélande, à 20 000 km d'ici ?

## Ou pourquoi l'accord UE-Nouvelle-Zélande est une ineptie climatique.



Un cargo met au moins 42 jours pour rejoindre Lea France depuis la Nouvelle-Zélande

L'accord de libéralisation du commerce entre l'UE et la Nouvelle Zélande arrive pour ratification le 21 novembre au Parlement européen. Pleinement soutenues par Emmanuel Macron, les négociations ont débuté en 2018. Elles se sont poursuivies pendant la pandémie de COVID19, dans la plus grande opacité, alors qu'il ne manquait aucun dirigeant politique pour promettre à l'opinion publique un processus de relocalisation des activités jugées « stratégiques ». Trois ans plus tard, les Parlementaires européens doivent se prononcer sur un accord qui prévoit la suppression de la quasi-totalité des droits de douanes sur les biens et services échangés entre l'UE et la Nouvelle-Zélande et qui va augmenter l'importation de produits agricoles néo-zélandais : viandes ovine et bovine, lait, fromage, beurre, pommes, kiwis et tant d'autres vont traverser les océans et parcourir plus de 20 000 km alors qu'ils sont également produits sur le sol européen.

**Dans une récente déclaration, les organisations de la société civile de différents pays européens et de Nouvelle-Zélande expliquent que cet accord conduirait à aggraver le réchauffement climatique (étude Commission UE) et appellent les Parlementaires à s'y opposer lors du vote au Parlement européen le 21 novembre 2023.**

## Pourquoi l'accord UE-Nouvelle-Zélande pose-t-il problème ?

Négocié dans la plus grande opacité depuis 2018 par la Commission européenne, puis signé en catimini le 9 juillet dernier, l'accord de libéralisation du commerce entre l'UE et la Nouvelle-Zélande vise à accroître le commerce de biens et services entre deux régions de la planète éloignées de plus de 20 000 km. Cet accord, en éliminant l'essentiel des droits de douane existants, pourrait générer une hausse de 30% des exportations de l'UE et de 23 % pour la Nouvelle-Zélande, selon l'étude d'impact de la Commission européenne. Ce sont des milliers de containers supplémentaires qui vont transiter sur les mers et océans de la planète alors qu'il faut au minimum 42 jours pour que l'un d'entre eux rejoigne un port européen depuis Auckland. Cette même étude d'impact prévoit une augmentation nette des émissions de gaz à effet de serre liée au transport de marchandises mais aussi suite à la hausse des productions qui vont être exportées : produits agricoles de Nouvelle-Zélande, véhicules automobiles et produits industriels et de consommation de l'UE.

**Pour aller plus loin :** [Etude d'impact de la Commission européenne, 2020.](#)

---

## Viandes, fromage, lait, pommes et kiwis doivent-ils traverser les océans ?

L'accord UE-Nouvelle -Zélande permettra, au bout de sept années de mise en oeuvre, une importation sans droit de douane sur le sol européen de :

- pommes, kiwis, oignons, vin, poissons, crustacés, miel, etc sans limite de quantité
- 38 000 tonnes de viande ovine
- 10 000 tonnes de viande bovine
- 15 000 tonnes de beurre
- 25 000 tonnes de fromage
- 15 000 tonnes de lait en poudre

Bien que la Commission relativise l'importance de ces quotas, certaines de ces importations sont de nature à déstabiliser des marchés agricoles européens déjà bien fragiles. Par exemple, ces quotas supplémentaires représentent une hausse de 30% du quota de viande ovine dont la Nouvelle-Zélande dispose déjà dans le cadre de l'OMC (126 000 tonnes). A-t-on réellement besoin d'importer plus de viande ovine alors que les producteurs d'agneaux européens, et notamment Français, ont d'ores-et-déjà du mal à pérenniser leurs productions ? Quand au lait, dont la Nouvelle-Zélande exporte déjà 95% de sa production et concentre 30% du marché mondial, comment peut-on justifier d'en importer plus alors que le marché européen doit déjà faire face à une surproduction latente ? De même, à quoi bon importer des pommes ou des kiwis venant de l'autre bout de la planète alors que nous les produisons sur le sol européen ?

## Importer ou relocaliser, il va falloir choisir !

Au moment où la Commission européenne négociait ces nouveaux quotas d'importation au nom des Etats-membres de l'UE, en pleine pandémie de COVID19, Emmanuel Macron affirmait devant l'opinion publique : « Déléguer notre alimentation (...) est une folie ». « Nous devons en reprendre le contrôle », ajoutait-il solennellement, comme pour marquer une volonté de tourner la page. Aujourd'hui, le Président de la République, ainsi que les parlementaires européens et nationaux qui le soutiennent, soutiennent fermement cet accord de libéralisation du commerce qui va démesurément allonger certaines filières d'approvisionnement. Ils font valoir, comme le fait la Commission européenne, que les volumes en question resteront modestes, et que l'accord protège les identifications géographiques des vins et spiritueux de l'UE. En omettant généralement de préciser que ces quotas supplémentaires s'ajoutent à des quotas déjà existants, plus ceux d'autres accords de libéralisation du commerce négociés en parallèle, qu'ils vont déstabiliser certains marchés fragiles, et que certains produits, tels que le Gruyère et le Parmesan pourront continuer à être produits en Nouvelle-Zélande sans être inquiétés.

---

## Urgence climatique ignorée, notre avenir menacé

Le constat est ancien et documenté : « les flux commerciaux supplémentaires prévus entre l'UE et la Nouvelle-Zélande entraîneront une augmentation des émissions de GES dues au transport de marchandises » indique noir sur blanc la propre étude d'impact publiée par la Commission européenne en mars 2020. L'étude d'impact prévoit même que la hausse de la production agricole générée par l'accord, en particulier dans les secteurs de la viande et des produits laitiers en Nouvelle-Zélande, devrait elle aussi augmenter les émissions de GES, notamment de méthane et de protoxyde d'azote. Un tel constat, à l'heure de l'urgence climatique et de l'obligation impérieuse de réduction des émissions de GES aurait du conduire à l'arrêt des négociations. Il n'en a rien été. La Commission européenne les a poursuivies.

Selon cette même étude d'impact, il est attendu un effet négatif sur l'utilisation des terres en Nouvelle-Zélande, toujours en raison de l'augmentation de la production de viande bovine, ovine et agricole en général. Le tout devrait également « augmenter la pression sur la biodiversité et la qualité de l'eau ». Qui plus est parce que le système agricole néo-zélandais, notamment dans la production animale, a tendance à s'intensifier : le système 100% prairies laisse sa place à une augmentation des compléments alimentaires et du nombre d'animal à l'hectare, contribuant à la dégradation de la qualité des eaux, aux pollutions, eutrophisation et érosion.

## La réciprocité des normes n'est toujours pas assurée

Emmanuel Macron et son gouvernement affirment depuis plusieurs années vouloir « obtenir une réciprocité des normes dans les importations ». Ils en avaient fait une priorité de la présidence française de l'UE au premier semestre 2022. S'ils soutiennent pleinement l'accord UE-Nouvelle-Zélande, la réciprocité des normes n'y est toujours pas assurée. Les agriculteurs néo-zélandais producteurs de lait et de viande ont en effet le droit d'utiliser des herbicides et insecticides tels que l'atrazine et le diflubenzuron. Ces deux substances chimiques ont été jugées toxiques et ont été interdites d'utilisation sur le sol européen respectivement en 2003 et 2021. Si les viandes et produits laitiers importés devront respecter les limites maximales de résidus (Lmr) fixées, des produits agricoles s'appuyant sur des modes de production interdits en Europe pourront toujours y être importés : où est donc la réciprocité des normes pourtant promise ? La Nouvelle-Zélande est également le premier importateur mondial de tourteaux de palmes, utilisés comme compléments alimentaires pour les vaches laitières, et qui causent la déforestation dans les forêts d'Asie du Sud-Est : l'UE veut-elle protéger les forêts mondiales ou signer un accord qui de fait va encourager la déforestation ? Bruxelles et Paris se félicitent que l'accord ne permette pas d'importer de la viande de bovins engraisés en feedlots (centres d'engraissement industriels). Il se trouve qu'il n'y a quasiment pas de feedlots en Nouvelle-Zélande, l'élevage bovin s'appuyant historiquement sur le pâturage.

---

## Le « plus progressiste » des accords ?

Présenté par la Commission européenne comme « le plus progressiste » des accords, ce qualificatif en dit plus en dit plus sur l'insoutenabilité des autres accords que sur la prétendue exemplarité de celui-ci. L'accord ne prévoit que des améliorations sélectives de la force exécutoire du chapitre sur le développement durable. Seules les violations des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Accord de Paris sur le climat pourraient éventuellement faire l'objet de sanctions commerciales, dans des cas de violations graves et très spécifiques (sortie de l'Accord de Paris par ex.). Cette nouvelle possibilité ne suffit pas à transformer un tel accord de libéralisation en accord soutenable. D'abord parce que les violations des engagements pris en matière de biodiversité, de fin des subventions aux énergies fossiles, de lutte contre la déforestation et de surpêche, d'égalité des sexes, de responsabilité des entreprises ne pourront faire l'objet de sanctions. Mais, aussi (et surtout ?), parce que la nature même de l'accord n'est pas transformée : il s'agit toujours d'accroître les flux commerciaux entre les deux parties, sans que ces flux ne soient conditionnés à une amélioration des conditions sociales et écologiques dans lesquelles sont produits les biens et services concernés.

## Zéro transparence, zéro légitimité.

Menées depuis 2018 par la Commission européenne, les négociations portant sur l'accord UE-Nouvelle-Zélande se sont déroulées sans garantir la transparence nécessaire : aucun texte intermédiaire n'a jamais été mis à la disposition des populations, des parlementaires ou de la presse. Ces négociations se sont intensifiées pendant la pandémie de COVID19, alors que l'on entendait les dirigeants de la commission européenne et ceux des Etats-membres évoquer la nécessité de relocaliser certaines productions en Europe, de raccourcir certaines filières d'approvisionnement et, en tout état de cause, de soutenir les productions établies sur le territoire européen. Les parlementaires nationaux n'ont jamais été dûment informés sur le contenu et l'évolution des négociations. Y compris pendant la présidence française de l'UE du premier semestre 2022 au cours de laquelle Emmanuel Macron avait dûment exigé que la négociation des accords de libéralisation du commerce ne soit pas évoquée. Dès le lendemain de cette présidence française, le 1er juillet 2022, Ursula Von der Leyen annonçait la signature de l'accord. Un an et demi plus tard, le Parlement européen va se prononcer sur la ratification de cet accord sans que les Parlementaires nationaux n'aient pu en débattre ni se prononcer. Et sans qu'ils n'aient la possibilité de le faire à l'avenir.

---

## Quelle est la position de la France et des députés européens français ?

Alors que cet accord UE-Nouvelle-Zélande n'assure pas la réciprocité des normes et alors qu'il va augmenter les émissions de gaz à effet de serre, la France ne l'a jamais officiellement critiqué. En avril 2018, Emmanuel Macron s'était déclaré favorable à un tel accord et, depuis, cette position n'a jamais été infléchie ou revue. C'est donc avec le soutien de la France que les négociations ont été menées par la Commission européenne. Et c'est encore avec l'appui de Paris que l'accord a été déclaré comme conclu et entériné par le Conseil.

En commission du commerce international (INTA) du Parlement européen, 87% des eurodéputés qui y siègent ont voté pour la ratification de l'accord (voir détails ci-dessous). Pour le collectif national Stop CETA-Mercosur, les « eurodéputés doivent se ressaisir » : « il n'est pas possible de prétendre être à la pointe de l'ambition climatique et ratifier un accord qui va aggraver la crise climatique et conduire à importer des biens déjà produits sur le sol européen depuis l'autre bout de la planète ».

**Pour aller plus loin :** [détails](#) du vote en commission INTA du Parlement européen.

## Que dit la société civile ?

Plus de 50 organisations de la société civile, dont une vingtaine d'organisations françaises (ActionAid, Aitec, Amis de la Terre, Attac, Bloom, CGT, Confédération Paysanne, FSU, Fondation pour la Nature et l'Homme, France nature Environnement, Générations Futures, Notre Affaire à Tous, Veblen Institute et le collectif national Stop CETA/Mercosur), ont publié un appel pour que les parlementaires européens ne ratifient pas cet accord ! Cet appel présente 5 raisons pour lesquelles cet accord ne doit pas être ratifié, notamment parce qu'il conduirait à aggraver la terrible crise climatique que nous connaissons par « l'augmentation indifférenciée des flux bilatéraux de commerce et d'investissement, indépendamment des conditions de travail et de production et des dommages environnementaux causés par les biens échangés ».

## Que peut-on faire à l'échelle individuelle ?

S'informer, faire connaître les enjeux de cet accord UE-Nouvelle-Zélande ainsi qu'interpeller les députés européens par une action en ligne accessible depuis :

- le [site du collectif Stop CETA-Mercosur](#)
- son compte [Twitter](#)
- son compte [Facebook](#)
- ce canal [Telagram](#) sur lequel s'inscrire.

## NOTES et Liens :

- [Déclaration des organisations de la société civile](#)
- [Détails du vote et communiqué du collectif Stop CETA-Mercosur suite au vote en commission commerce international](#)
- [Etude d'impact de la Commission européenne, 2020.](#)

Rédaction : Maxime Combes



**Aitec**  
 21 ter rue Voltaire,  
 75011 Paris  
 site : [aitec.reseau-ipam.org](http://aitec.reseau-ipam.org)  
[facebook.com/Aitec.IPAM](https://facebook.com/Aitec.IPAM)  
[twitter.com/aitecipam](https://twitter.com/aitecipam)



**Collectif Stop CETA Mercosur**  
 site : [collectifstoptafta.org](http://collectifstoptafta.org)  
[facebook.com/collectifstoptafta](https://facebook.com/collectifstoptafta)  
[twitter.com/stoptafta](https://twitter.com/stoptafta)